

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juillet 2020.

- ↳ **Règlement d'emprunt 20-302 : Décrétant une dépense de 247 912 \$ et un emprunt de 247 912 \$ pour des travaux de réfection et de traitement de surface sur le chemin de la Ceinture du lac.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la secrétaire-trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 16 juillet 2020



Jodèle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe